



17 Bis rue de la Mairie  
50330 VICQ-SUR-MER  
Tél : 02.33.54.31.96  
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

2026-20

**ARRETE TEMPORAIRE DE VOIRIE**  
**REGLEMENTANT LA CIRCULATION**

**A2026-020**

**Le Maire de VICQ SUR MER**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5210-1 et suivants L. 5214-16 et L. 5214-16

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

Vu le code pénal et notamment l'article R-610.5

Vu la demande de la Société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES FRANCE, représentée par M. Emmanuel ROHEE, 8 route de Sottevast, ZA d'Armanville, 50700 VALOGNES, pour réaliser des travaux de terrassement et branchement électrique, impasse DENNERET, à partir du 27 avril 2026 et jusqu'à la fin des travaux le 30 avril inclus.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées ;

**ARRETE**

**Article 1** – La Société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES FRANCE, représentée par M. Emmanuel ROHEE, est autorisée à intervenir sur les voies communales impasse DENNERET, à partir du 27 avril 2026 et jusqu'au 30 avril 2026 inclus pour réaliser des travaux de terrassement et branchement électrique,

La route sera barrée et la circulation interdite devant l'impasse DENNERET, à partir du 27 avril 2026 et jusqu'à la fin des travaux le 30 avril 2026 inclus.

**Article 2** – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la Société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES FRANCE.

**Article 3** – Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'auteur de l'arrêté. Suivant les cas un recours hiérarchique peut être déposé devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de l'arrêté.

**Article 4** – Le responsable de la Société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES France et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 21 avril 2026

Le Maire,  
Valérie MONTRIEUL

